

Souveraineté
alimentaire



Le
poulet
plumé

Jeu de rôle

pour s'initier à la souveraineté alimentaire

MAI 2010



agronomes
vétérinaires
SANS FRONTIÈRES

LES KITS ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT

PRESENTATION DU JEU

PUBLIC CIBLE ET OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

« Négociations la souveraineté alimentaire » s'adresse en priorité aux étudiants de l'enseignement supérieur et aux adultes. Il a pour objectif de donner aux participants les éléments pour s'interroger et comprendre le concept de « souveraineté alimentaire ». Il aborde entre autres :

- les difficultés rencontrées par les agriculteurs paysans ;
- l'importance de la souveraineté alimentaire pour les consommateurs, les agriculteurs et leurs Etats ;
- la complexité des négociations internationales, où les intérêts divergents des acteurs s'affrontent.

FONCTIONNEMENT

Le jeu s'inspire d'une situation réelle, rencontrée par le Cameroun (voir Annexe III). Ce pays d'Afrique Centrale a été confronté aux importations massives de bas morceaux de poulets en provenance de l'Union Européenne et du Brésil, qui ont eu des conséquences désastreuses en termes économique, social et sanitaire.

Ainsi, le jeu est une simulation de négociations entre six acteurs de cette situation (décrits en détail plus loin): l'Etat camerounais, les éleveurs camerounais, les consommateurs camerounais, l'Union Européenne, une entreprise multinationale européenne, une ONG européenne.

Le jeu de rôle permet une mise en situation des participants qui, confrontés à des réalités complexes, sont amenés à faire des choix et à prendre la mesure des différentes logiques d'acteurs à l'œuvre. De plus, une grande place est laissée aux initiatives des joueurs, ce qui rend chaque partie unique.

Le jeu peut se suffire à lui-même avec la phase de bilan. Cette dernière permet à chaque joueur d'assimiler un certain nombre de messages clefs. Il peut également faire partie d'un processus de formation, le jeu constituant alors une mise en route qui est ensuite exploitée par l'animateur ou l'enseignant pendant le reste de la formation.



Attention, certains aspects de la réalité ont été simplifiés pour rendre le jeu accessible et ludique.

COPYRIGHT

Ce jeu, a été réalisé par Annie Tourette, Mathilde Mollat et Maité Cordelle Nshing.

Il est la propriété exclusive de AVSF. Il peut être dupliqué et diffusé sous réserve d'en mentionner la source.

INFORMATIONS PRATIQUES

COMPOSITION

- La présente règle du jeu.
- 6 affiches « Acteurs »
- 44 fiches de rôle à remettre aux participants à différentes étapes du jeu comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Manche 1	Manche 2	Manche 3	Manche 4 (négociation)
6 fiche <u>1</u>	6 fiche <u>2a</u> 6 fiches <u>2b</u>	6 fiches <u>3a</u> 6 fiches <u>3b</u> 6 fiches <u>3c</u>	8 fiches <u>4</u>

Le jeu « Négociations la souveraineté alimentaire » est également téléchargeable librement sur notre site internet, www.avsf.org.

MATERIEL NECESSAIRE

- 2 salles (sinon une grande salle)
- Des feuilles et stylos pour tous les joueurs.

NOMBRE DE JOUEURS

- 10 à 30

DUREE

Durée totale : environ 2 heures

- Préparation du jeu : 20 minutes
- Jeu : 1 heure 20
- Bilan: 20 minutes

ANIMATION DU JEU : 1 ou 2 personnes

L'animateur principal doit bien connaître le jeu et a pour rôle de :

- Lancer les différentes étapes du jeu et veiller à leur bon déroulement
- Répondre aux questions des participants
- Faire respecter les temps prévus qu'il a clairement définis préalablement
- Consulter les consommateurs à la fin de la manche 1 et l'Etat camerounais à la fin de la manche 2
- Animer la négociation finale
- Animer le bilan

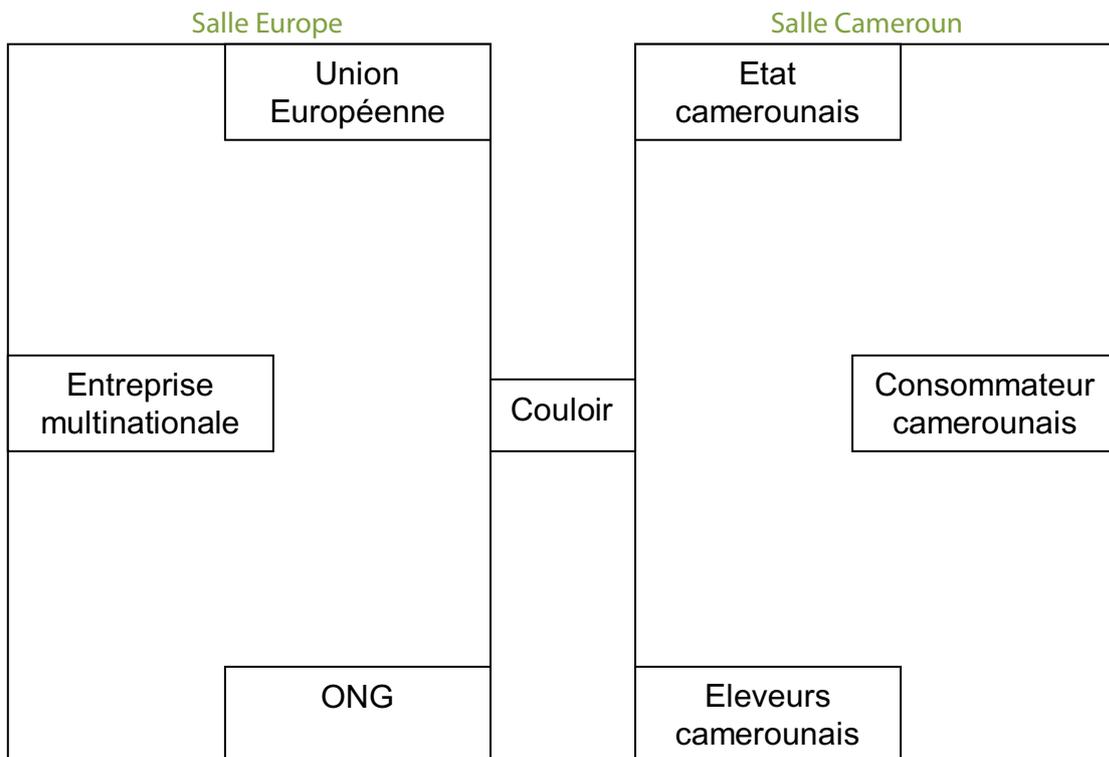
Le deuxième animateur est facultatif et n'a pas besoin de connaître le jeu à l'avance. Il peut être très utile en cas de grand groupe ou de salles éloignées l'une de l'autre. Il a pour rôle de :

- Distribuer les fiches de rôle au début de chaque manche
- Faire circuler les mots écrits entre les groupes
- Apporter son point de vue sur le déroulement du jeu lors du bilan

PREPARATION DU JEU

1) Préparation des salles (5')

Si deux salles sont disponibles, répartissez les places des acteurs européens et camerounais selon le plan détaillé ci-dessous. L'animateur doit veiller à ce que les groupes soient bien séparés à l'intérieur de chaque salle, afin qu'ils ne puissent pas communiquer librement entre eux. Chaque groupe doit être identifié par un panneau affiché sur le mur et les fiches de rôle de la première manche (fiches 1) doivent être disposées sur les tables. Si on ne dispose que d'une salle, on pourra matérialiser une séparation entre Europe et Cameroun par des tables, panneaux ou autre.



2) Présentation des acteurs (5')

L'animateur explique aux joueurs qu'ils vont participer à un jeu de rôle et présente les différents types d'acteurs décrits ci-dessous. Une description plus détaillée des caractéristiques de chaque acteur est disponible en annexe II. Il est important que l'animateur principal ait ces caractéristiques en tête pour suivre le déroulement du jeu, répondre aux éventuelles questions des joueurs et agir en cas de non respect des fiches des rôles.

L'Etat camerounais

Le Cameroun est un Etat dont le pilier économique est l'agriculture. Le pays est un partenaire économique privilégié de l'Union Européenne, ce qui se traduit par plusieurs accords commerciaux.

Les éleveurs camerounais

Les éleveurs sont des citoyens camerounais qui élèvent des poulets pour les marchés locaux (c'est-à-dire pour les vendre à l'intérieur du pays). L'appui de l'Etat à la filière est peu important.

Les consommateurs camerounais

Les consommateurs sont représentés dans le jeu par une famille camerounaise avec 5 enfants, située au bas de la classe moyenne.

L'Union Européenne

L'Union Européenne représente ses vingt-sept pays membres. L'économie de ces pays leur permet d'être très influents sur la scène économique internationale et de négocier des accords commerciaux qui leurs sont favorables.

L'entreprise multinationale européenne

Il s'agit d'une entreprise spécialisée dans l'élevage intensif de poulet. Par son chiffre d'affaire important, cette multinationale est influente politiquement.

L'ONG européenne

Cette organisation non-gouvernementale mène des actions de plaidoyer dans les pays du Nord et du Sud (campagnes d'opinions, rencontres avec des décideurs politiques) pour défendre les petits agriculteurs et éleveurs des pays en développement.

3) Explication du déroulement du jeu (5')

L'animateur explique que le jeu va se dérouler en 4 manches. Les 3 premières manches durent 15 minutes chacune et permettront aux acteurs d'échanger des informations entre eux. 4ème manche sera une négociation et durera 25 minutes.

4) Répartition des joueurs en groupe (5')

L'animateur répartit les joueurs dans chaque groupe en fonction du nombre total de joueurs (voir annexe I), et selon leur souhait.

5) Prise de connaissance de la fiche de rôle par les joueurs. (5')

Chaque joueur prend connaissance de la fiche de rôle de son groupe pour la première manche (fiche 1).

DEROULEMENT DU JEU

1) MISE EN SITUATION : MANCHES 1, 2 et 3

Cette première étape permet aux participants :

- D'échanger de l'information car chaque groupe possède des renseignements différents ;
- De créer des stratégies collectives.

Cette étape est structurée en 3 manches qui durent environ 20 minutes (15 minutes d'échange d'information et 5 minutes de debriefing). Les participants sont répartis dans deux salles, l'une représentant l'Europe, l'autre le Cameroun. Au début de chaque manche, des fiches de rôles sont remises aux participants. Elles indiquent les attentes, les difficultés et une série d'actions possibles. Chaque acteur a ensuite 15 minutes pour interagir avec les autres participants selon les indications mentionnées sur les fiches. A la fin des 15 minutes, les joueurs retournent dans leurs groupes respectifs pour faire un débriefing pendant 5 minutes. Ce débriefing permet d'échanger sur les événements qui viennent de se dérouler. Dans les groupes composés de plusieurs joueurs, il est conseillé de désigner une ou des personnes qui vont à la rencontre d'autres groupes et des joueurs qui restent pour accueillir d'éventuels visiteurs.

Les fiches contiennent les informations nécessaires au jeu, mais il est possible pour les joueurs de poser des questions ou de proposer des actions à l'animateur principal. Les acteurs ne peuvent communiquer entre eux par voie orale que lorsqu'ils y sont invités par les fiches qui leurs sont distribuées. En dehors de cette communication orale, les participants peuvent communiquer par écrit à n'importe quel acteur s'ils le souhaitent. Pour ce faire, ils remettent au deuxième animateur les lettres sur lesquelles ils ont inscrit préalablement leur nom et celui du destinataire.

Manche 1

(15 minutes de jeu et 5 minutes de débriefing)

Chaque groupe reçoit une fiche du lot 1 qui détaille l'identité des acteurs qu'ils incarnent et expose la situation dans laquelle ils se trouvent. Chaque acteur a ensuite 15 minutes pour interagir avec les autres selon les indications mentionnées dans leur fiche respective. Les joueurs peuvent solliciter l'animateur principal pour poser des questions ou proposer d'autres actions (charge à l'animateur principal de les accepter ou non). A la fin des 15 minutes, chaque acteur doit retourner à sa place initiale pour faire un débriefing au sein de son groupe pendant 5 minutes. Pendant ce débriefing, l'animateur principal interroge les consommateurs camerounais sur le choix qu'ils effectuent, car leur réponse conditionne la distribution des fiches pour la deuxième manche. Les consommateurs ont le choix entre :

1. le poulet le plus cher produit localement (fiches 2 A)
2. les morceaux moins chers importés (fiches 2 B)

Une fois la décision prise par les consommateurs camerounais, le deuxième animateur distribue les fiches correspondantes.

Manche 2

(15 minutes de jeu et 5 minutes de débriefing)

Les fiches du lot 2 exposent aux acteurs l'évolution de la situation en fonction du premier choix fait par les consommateurs. Cette manche se déroule de manière identique à la précédente. Pendant le débriefing, l'animateur principal interroge l'Etat camerounais sur le choix qu'il effectue, car sa réponse conditionne la distribution des fiches pour la troisième manche. L'Etat camerounais a le choix entre :

1. Ne prendre aucune mesure (fiches 3 A)
2. Augmenter les barrières douanières (fiches 3 B)
3. Subventionner ses éleveurs pour qu'ils soient plus compétitifs (fiches 3 C)

Une fois la décision prise par l'Etat camerounais, le deuxième animateur distribue les fiches correspondantes.

Manche 3

(15 minutes de jeu et 5 minutes de débriefing)

Les fiches du lot 3 exposent aux acteurs l'évolution de la situation en fonction du choix fait par l'Etat camerounais. Cette manche se déroule de manière identique à la précédente. Pendant le dernier débriefing, l'animateur remet les fiches qui donnent aux joueurs des pistes pour la négociation finale.

2) NEGOCIATION : MANCHE 4

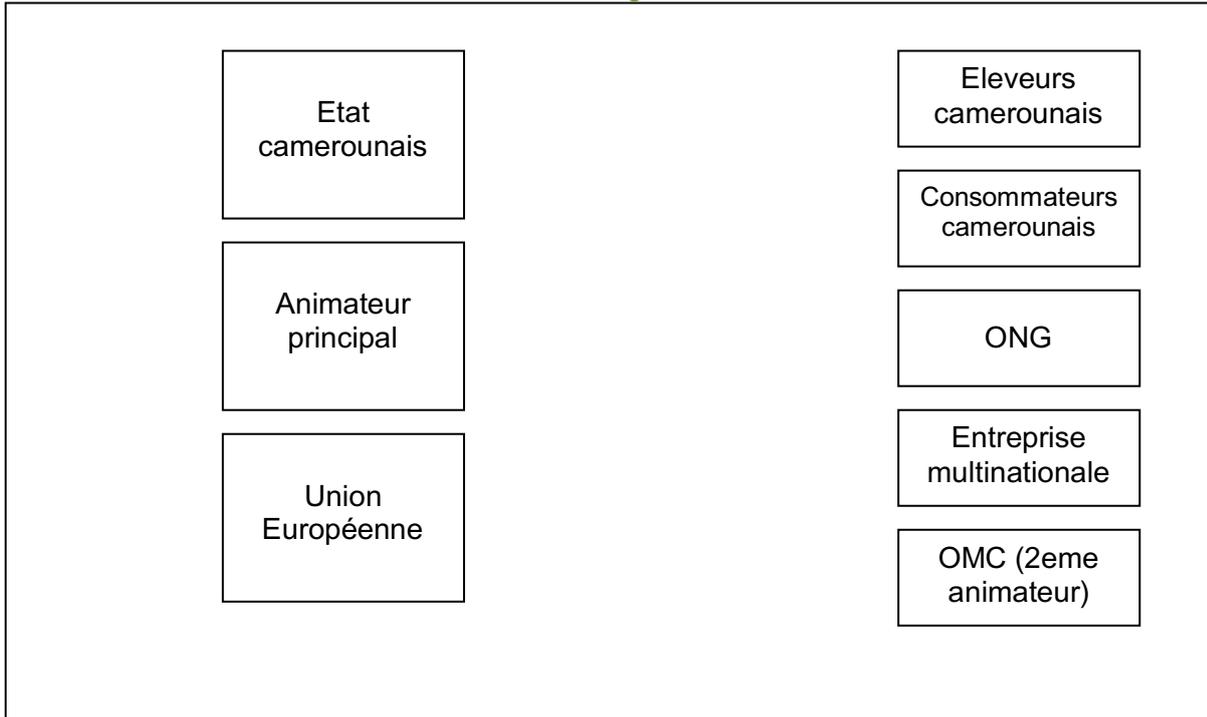
Cette dernière étape est celle de la négociation finale, qui se déroule dans la salle Europe. Seuls deux acteurs y participent directement : l'Etat camerounais et l'Union Européenne. Les autres acteurs sont spectateurs.

Les fiches du lot 4 fournies à la fin de la 3ème manche contiennent des revendications claires, et des propositions pour que la négociation évolue. L'Etat camerounais et l'Union Européenne peuvent chacun demander une interruption de séance pour consulter un des groupes de spectateurs assistant aux négociations. La suspension de séance est demandée par un des acteurs, et pendant cette suspension les deux acteurs (Etat Camerounais et Union Européenne) peuvent consulter un groupe de spectateurs assistant à la négociation. Néanmoins, c'est l'acteur qui demande la suspension de la séance qui choisit en premier le groupe qu'il souhaite consulter.

L'animateur principal explique le fonctionnement de la négociation et resitue ses enjeux auprès des participants avant de donner la parole à l'Union Européenne, puis à l'Etat camerounais. Ensuite, il supervise la négociation. Il est placé entre l'Union Européenne et l'Etat camerounais.

Le deuxième animateur représente l'OMC et assiste aux négociations. Une fiche lui est également remise. Il peut être sollicité au même titre que les autres acteurs-spectateurs par l'Union Européenne et l'Etat Camerounais et peut intervenir à tout moment en soutien à l'animateur principal.

Plan de la salle de Négociation Finale (salle Nord)



BILAN DU JEU

Un fois le jeu terminé, le bilan permet de mutualiser les expériences des participants, de mettre en perspective les connaissances acquises lors du jeu et d’apporter des informations complémentaires. L’animateur principal invite les participants à une lecture critique du déroulement du jeu. Il peut s’aider du tableau ci-dessous pour permettre aux joueurs de partager les situations vécues par chaque acteur.

	Consommateurs	Eleveurs	Etat Camerounais	ONG	Multinationale	UE
Manche 1						
Manche 2						
Manche 3						
Négociation						

Il est demandé à chaque groupe de revenir sur ses caractéristiques principales et les actions entreprises. De plus, il est particulièrement intéressant de débattre avec les participants des autres choix proposés aux consommateurs et à l’Etat camerounais et de les interroger sur les conséquences qu’ils auraient eues sur le jeu.

L’animateur peut ensuite apporter du contenu sur la souveraineté alimentaire. Les informations relatives à ce thème sont disponibles dans le kit d’éducation au développement d’AVSF « Agriculture paysanne et souveraineté alimentaire », et sur des sites internet, cités en bibliographie.

Annexe I

Répartition des joueurs par rôle en fonction de leur nombre

Nombre de joueurs	Etat camerounais	Consommateurs camerounais	ONG	Entreprise multinationale	Eleveur camerounais	Union Européenne
10	2	2	2	1	2	1
11	2	2	2	1	2	2
12	3	2	2	1	2	2
13	3	2	2	2	2	2
14	3	3	2	2	2	2
15	3	3	2	2	3	2
16	4	3	2	2	3	2
17	4	3	3	2	3	2
18	4	3	3	2	3	2
19	4	4	3	2	3	2
20	4	4	3	3	3	3
21	5	4	3	3	3	3
22	5	4	4	3	3	3
23	5	4	4	3	4	3
24	5	4	4	3	4	4
25	5	4	4	4	4	4
26	6	4	4	4	4	4
27	6	5	4	4	4	4
28	6	5	5	4	4	4
29	6	5	5	4	5	4
30	6	5	5	4	5	5

Annexe II

Caractéristiques principales de chaque acteur (à avoir en tête pour l'animateur principal)

Consommateurs camerounais

Les consommateurs disposent d'un budget de 2200 FCFA pour acheter tous les 15 jours du poulet à leur famille. Ils ont le choix entre un poulet local entier de 2 kg environ à 2200 FCFA et des morceaux de poulets à 850 FCFA le kilo. L'animateur les consulte sur le choix qu'ils font entre la première et la deuxième manche car leur réponse conditionne les fiches distribuées au 2eme tour. Si les consommateurs choisissent les morceaux de poulets, leur famille est malade car il s'agissait de poulets congelés qui n'ont pas respecté la chaîne du froid. Si les consommateurs choisissent le poulet entier, la qualité du poulet est bonne, mais la quantité n'est pas suffisante pour nourrir la famille. Quelque soit le cas, les consommateurs sont mécontents et rencontrent un représentant de leur gouvernement. Dans la troisième manche, conditionnée par le choix de l'Etat camerounais, les consommateurs ont toujours des difficultés à accéder à des poulets soit en quantité, soit en qualité et sont de plus en plus mécontents.

Etat camerounais

Dans la première manche, l'Etat camerounais constate que du poulet bon marché importé est disponible pour la population ce qui dans un sens lui convient. Certaines personnes du gouvernement ferment les yeux sur les quantités importées en contrepartie d'une compensation financière. Cet état de fait déplaît à d'autres membres du gouvernement, qui décident de laisser filtrer des informations sur cette corruption. Au niveau de la population, seuls les éleveurs camerounais sont mécontents, mais l'Etat n'y prête pas attention car ils ne sont pas assez nombreux et forts pour influencer sur la vie publique. Dans la deuxième manche, la colère des éleveurs et des consommateurs monte. 3 solutions sont proposées à l'Etat à la fin de la manche pour calmer leur colère : ne rien faire en attendant que cela passe, augmenter les droits de douanes pour limiter l'arrivée des poulets congelés, ou subventionner les agriculteurs. L'Etat reçoit un courrier de la part de l'UE pour négocier les APE. Dans la troisième manche, l'Etat camerounais va devoir faire face à la colère des consommateurs et des éleveurs et préparer des arguments pour les négociations des APE.

Éleveurs camerounais

Les éleveurs camerounais dans la première manche constatent que leur production s'écoule moins bien en raison de la concurrence de poulets importés d'Europe. Ils cherchent à promouvoir leur production auprès des consommateurs et rencontrent un représentant du gouvernement afin de comprendre pourquoi les poulets importés sont si nombreux. Les éleveurs découvrent le problème de la corruption. Dans la deuxième manche, si les consommateurs choisissent le poulet local, les éleveurs se maintiennent, mais n'arrivent pas à augmenter leur production pour satisfaire la demande. Si les consommateurs choisissent le poulet importé, les éleveurs arrivent très difficilement à subvenir besoins de leurs familles. Ils doivent dans cette manche comprendre comment le poulet européen peut arriver à des prix aussi bas sur le marché camerounais. Dans la troisième manche, si l'Etat camerounais décide de ne rien faire, l'éleveur est obligé de vendre ses terres pour trouver du travail en ville ; si l'Etat camerounais décide de subventionner les éleveurs ou d'augmenter les droits de douane, la situation des éleveurs s'améliore mais ils n'arrivent pas à produire assez de poulet pour nourrir la population.

ONG

L'ONG mène des actions de plaidoyer au Nord et au Sud pour défendre les petits agriculteurs des pays en développement. Tout au long du jeu, elle cherche à comprendre les conséquences des importations de poulets congelés au Cameroun, à défendre le principe de souveraineté alimentaire et à construire des stratégies collectives. Dans la première manche, elle rencontre l'UE et la multinationale qui lui décrivent le fonctionnement de la filière avicole dans les pays du Nord.

Dans la deuxième manche, elle rencontre les acteurs au Sud et découvre les conséquences néfastes pour les consommateurs et les producteurs. Elle apporte l'éclairage sur ce qui se passe au Nord et propose de monter une stratégie collective avec les consommateurs et les éleveurs.

Dans la troisième manche, l'ONG fait part à l'UE et aux multinationales des conséquences néfastes des importations de poulets congelés et dénonce les pratiques de dumping encouragées par les subventions de l'UE. L'UE l'informe de la négociation des APE. L'ONG proteste car elle souhaite une régulation des échanges pour permettre à l'agriculture camerounaise de se développer.

Entreprise multinationale

Dans la première manche, la multinationale reçoit l'ONG à qui elle explique que les consommateurs européens privilégient les blancs de poulet et délaissent les autres morceaux (cuisses, ailes, pattes, cou...). L'entreprise multinationale revend à très bas prix les morceaux de poulet qui ne trouvent pas preneur en les exportant congelés vers le Cameroun.

Dans la deuxième manche, malgré les aides touchées de l'UE, l'entreprise est moins concurrentielle sur le marché international car plusieurs pays proposent des coûts de production moindre. La multinationale s'en inquiète et s'entretient avec l'Union Européenne. Cette dernière lui parle des APE, qui vont être conclus pour être en conformité avec les règles de l'OMC : seules les entreprises les plus concurrentielles pourront se maintenir sur les marchés ACP.

Dans la troisième manche, la multinationale a délocalisé une partie de sa production au Brésil afin de rester compétitive. Elle reçoit de nouveau l'ONG. Cette dernière lui explique que les poulets congelés destinés au Cameroun ne respectent pas la chaîne du froid et sont vecteurs de maladies, et que les importateurs et les membres du gouvernement camerounais sont corrompus pour laisser rentrer des quantités plus importantes que les quotas autorisés. La multinationale craint le scandale.

Union Européenne

Dans la première manche, l'UE reçoit l'ONG à qui elle explique l'importance qu'elle accorde à l'agriculture comme en témoigne la PAC qui permet de soutenir les producteurs européens. Quant aux liens avec le Cameroun, ils s'inscrivent dans le cadre des accords avec les pays ACP.

Dans la deuxième manche, l'UE reçoit la multinationale, qui s'inquiète de l'évolution du marché mondial. L'Union Européenne ne peut pas proposer d'autres mécanismes d'appui à la multinationale en raison des règles de l'OMC qui vise à réduire toute forme d'appui. L'UE évoque les futurs accords APE. Ces accords seront profitables aux entreprises les plus compétitives pour conquérir les marchés ACP, puisque les APE sont des accords de libre-échange. L'UE informe l'Etat Camerounais par une lettre de la préparation des négociations.

Dans la troisième manche, l'UE reçoit de nouveau l'ONG qui dénonce la situation au Cameroun et l'informe des négociations à venir.

Annexe III

Informations sur la production et le commerce du poulet

Ce jeu de rôle est tiré d'une situation réelle. Certains éléments ont été modifiés pour faciliter le déroulement de la partie. A l'issue du jeu, il peut-être intéressant de revenir sur le fonctionnement de la filière avicole et sur ce qui s'est passé en réalité au Cameroun.

I. la filière avicole dans le monde

La viande de volaille représente plus de 30 % de la production mondiale de viande. La volaille est ainsi la 2ème viande produite dans le monde, après la viande de porc (100 millions de tonnes (MT) en 2008, d'après la FAO), et largement devant la viande bovine (68 MT en 2008, d'après la FAO).

Les principaux producteurs de volailles sont les Etats-Unis (19.9 MT), la Chine (17.3 MT), L'UE-27 (11.6 MT) et le Brésil (11.3 MT). Les prix de vente sont très différents selon le pays producteur. Selon un rapport de la Commission européenne de 2008, produire 100kg de poulet coûte 177 euros en Europe, 103 euros aux Etats-Unis et 80 euros au Brésil.

En 2008, le premier exportateur mondial est le Brésil qui a enregistré un nouveau record avec 3.6 MT de poulets exportés pour une valeur de 6.9 milliards US\$. Le rythme des exportations brésiliennes a cependant fléchi à partir d'octobre 2008 en raison de la crise financière internationale.



Les ventes de poulets européens se dégradent sur le marché européen mais connaissent un fort dynamisme vers des pays tiers, tel que le Moyen-Orient, en particuliers l'Arabie Saoudite ou le Bénin. Ce dynamisme vers les pays tiers s'explique par les mécanismes de restitution à l'exportation consentis par l'Union Européenne. Par exemple, l'entreprise Doux, un des leaders européens de volaille dont le siège est en France, a reçu au titre des restitutions à l'exportation en 2008 plus de 62 millions d'euros de l'Union Européenne, faisant de Doux, la structure la plus subventionnée par la PAC en France. Ces mécanismes de restitutions aux exportations sont amenés à disparaître car l'Union Européenne s'est engagée à les arrêter, pour se mettre en conformité avec les règles de l'OMC. C'est pourquoi, de plus en plus d'entreprises européennes délocalisent leur production vers le Brésil ou la Thaïlande afin de réduire les frais et tirer les prix à la baisse.

II. la filière avicole en Afrique

A côté de ces pays très compétitifs pour la production des volailles, les pays africains rencontrent des difficultés à maintenir et à développer leur production. L'Afrique subsaharienne représente à peine 1,5% de la production mondiale de poulet. Il existe 3 types d'aviculture en Afrique, qui ont chacun leurs forces et leurs faiblesses.



Ces trois types d'avicultures sont fortement concurrencés depuis 1999 par des entreprises multinationales totalement intégrées (élevage, transformation, distribution) qui ont exporté les bas morceaux de poulets vers les marchés africains, à des prix défiant toute concurrence. Ces importations ont contribué à déstructurer les filières locales : les paysans africains se sont donc appauvris au point de souffrir parfois de malnutrition et de dénutrition. Beaucoup ont abandonné leur activité agricole ou d'élevage pour migrer en ville, aggravant encore la misère urbaine.

	Aviculture traditionnelle	Aviculture populaire améliorée	Aviculture semi intensive
Qui	Familles (en particuliers les femmes) Représente 70% des élevages en Afrique	Organisations locales type coopératives et associations internationales	Hommes d'affaires, Gros commerçant, Fonctionnaires...
Localisation	Milieu rural	Rural et périurbain	périurbain
Principales caractéristiques	Elevage de basse cour à ciel ouvert, qui recherche son alimentation dans la nature	Elevage dans des poulaillers améliorés (100 volailles environ)	Elevage dans grands poulaillers, avec races d'origine étrangère
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> ►► Races locales appréciées des consommateurs ►► Complément monétaire aux familles 	<ul style="list-style-type: none"> ►► Investissement financier raisonnable ►► revenus plus élevés ►► poulet de qualité ; pas de dommages pour l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> ►► Revenu plus important ►► Appui de l'Etat
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> ►► Peu productif et rentable ►► Circuits de commercialisation peu développés ►► Pas d'appui de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> ►► Circuits de commercialisation et transformation peu développés ►► Pas d'appui de l'Etat et du secteur bancaire 	<ul style="list-style-type: none"> ►► Capital de départ important ►► Nécessite des compétences spécifiques pour gérer les problèmes sanitaires et environnementaux. ►► Dépendance aux entreprises étrangères (importation race, aliments, produits vétérinaires...)

III. L'exemple du Cameroun

1. Les conséquences des importations de poulets congelés

Au Cameroun, les conséquences des importations de poulets congelés sur l'aviculture locale sont connues grâce aux travaux menés par une association camerounaise, l'ACDIC (Association Citoyenne de Défense des Intérêts Collectifs). Afin de sensibiliser les citoyens et interpeller les décideurs, l'ACDIC a lancé une étude qui a révélé les constats suivants :

►► le marché camerounais est inondé de poulets congelés européens. En 1996, le Cameroun importait 978 tonnes, contre 22 000 tonnes en 2003.

►► les importations sont non contrôlées. En effet, les quantités importées sont trois fois supérieures aux quotas autorisés. Cet écart s'explique par des stratégies de corruption qui permettent de contourner le seuil réglementaire.

►► les poulets congelés peuvent avoir des conséquences désastreuses pour la santé. L'ACDIC a fait appel au



centre Pasteur de Yaoundé pour analyser les poulets congelés. D'après leur résultat, plus de 80% des poulets étaient impropres à la consommation, et 15% d'entre eux étaient porteurs de salmonelle.

►► l'importation de poulets congelés a ruiné l'aviculture camerounaise. Sur 100 petits éleveurs (élevages de moins de 500 poussins) identifiés en 1996, 8 étaient encore en activité en 2002.

►► l'importation de poulets congelés a des implications graves pour l'économie camerounaise. En 2003, l'achat de poulet d'origine européenne a fait perdre plus de 10 milliards de franc CFA au pays.

2. Les résultats de la campagne

A partir de ces constats, une campagne est lancée au Cameroun auprès des consommateurs, des décideurs politiques, des importateurs et des aviculteurs. La campagne a produit des résultats très encourageants :

►► par rapport aux populations : 72% des personnes interrogées étaient informées de la campagne. Parmi ces personnes 45% consommaient le poulet congelé avant la campagne, et 60% de celles-ci ont pris la décision de ne plus en consommer.

►► par rapport aux pouvoirs publics : le gouvernement a mis en place :

- la levée de la TVA sur le poulet sur pattes produit localement,
- la surtaxation des importations de poulets congelés
- la limitation des importations de poulets congelés à 5 000 tonnes pour la période de septembre 2004 à mars 2005.

►► par rapport aux producteurs : la reprise de la production au sein de la filière, notamment l'augmentation de 50% des commandes de poussins d'un jour; le renforcement du syndicat interprofessionnel de la filière avicole du Cameroun (SIFAC).

►► par rapport aux importateurs : la création d'un syndicat des importateurs de viandes.

Cette campagne a été relayée en Europe par plusieurs associations.

Malgré ces résultats encourageants, la situation des aviculteurs camerounais reste périlleuse. En 2006, le Minépia (Ministère de l'Élevage) autorisait l'importation de 2650 tonnes supplémentaires de poulet congelé. Il justifiait cette autorisation d'importation par les risques de pénurie durant la période des fêtes qui connaît une forte augmentation de la demande. En 2009, les importations pourraient reprendre, justifiées par l'augmentation du prix du maïs qui sert à nourrir les volailles. Les prises de position de l'ACDIC continuent de déranger au plus haut niveau, comme en témoigne l'arrestation de son président Bernard Njonga en décembre 2008, lors d'une manifestation visant à dénoncer la corruption. En février 2009, le Cameroun a signé un accord de partenariat économique bilatéral avec l'Union Européenne alors que des négociations sont toujours en cours dans le cadre de la CEMAC.

Annexe IV

Bibliographie indicative

CORDELLE M., Le plaidoyer pour la souveraineté alimentaire. Master 2, Université Lumière Lyon 2, 2005

Chicken connection, Agrobusiness, dumping, souveraineté alimentaire, le poulet africain étouffé par l'Europe, Denis Horman, GRESEA, 2004

AVSF, ANPAT « Enjeux et défis des organisations professionnelles des filières avicoles en Afrique de l'Ouest ». Ateliers régionaux, Lomé (Togo), 12-14 Mars 2008.

Agir ici Oxfam, CCFD, CFSI, GRESEA, GRET, SOS Faim Belgique et Luxembourg « Exportations de poulets : l'Europe plume l'Afrique ! », 2005. http://www.sosfaim.org/pdf/fr/poulets_brochure.pdf

Agritrade : site dédié aux commerces des produits agricoles ACP : <http://agritrade.cta.int/>

BAMBOU F., « APE : le Cameroun cède au chantage de l'Union Européenne ». La nouvelle expression. 14 Décembre 2007.

COLOMA C., « Quand les volailles donnent la chair de poule », Monde Diplomatique, Juillet 2008. <http://www.monde-diplomatique.fr/2008/07/COLOMA/16084>

Commission Agriculture et Alimentation de Coordination Sud « Accord de Partenariat ou paupérisation économique » : http://www.coordinationsud.org/IMG/pdf/Position_finale_C2A_APE.pdf

DOUYA E., HERMELIN B. RIBIER V., "Impact sur l'agriculture de la CEMAC et Sao Tomé et Principe d'un accord de partenariat économique avec l'Union Européenne ». GRET et CIRAD, Mars 2006, <http://www.gret.org/ppri/resume.asp?cle=278>

Europa press released rapid « L'UE et le Cameroun signent un accord commercial » 15/01/2009 <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/55&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

FAO « Présentation de l'évolution de la filière avicole au Cameroun », 2009 http://www.fao-ectad-bamako.org/fr/IMG/pdf/Presentation_de_la_filiere_avicole_du_Cameroun.pdf

HERMELIN B. « Exportation : les européens, plaie des pays du Sud ? » Alternatives Economiques, n°38, Mars 2008. <http://www.alternatives-internationales.fr/exportations---les-europeens--plaie-des-pays-du-sud- fr art 691 35965.html>

ITAVI (Institut technique de l'aviculture), « Situation de la production et des marchés avicoles ». Avril 2009. http://www.itavi.asso.fr/economie/eco_filiere/volailles.php?page=echanges

TELE PAC : site qui publie les bénéficiaires de la PAC : <https://www1.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/tbp/feader/afficher.action>

TREGARO Y., « Les négociations commerciales à l'OMC et leurs impacts potentiels sur la filière avicole européenne ». Septième journée de la recherche avicole, Tours, 28-29 Mars 2007. http://www.journees-de-la-recherche.org/JRA/Contenu/Archives/7_JRA/Economie/ES-TREGARO-version-def.pdf

Annexe V

Lexique

● Coût de production :

Le coût de production est composé du coût d'achat des matières et des charges directes et indirectes de la production. Une charge directe est une charge directement imputable au coût de production d'un bien (consommation de matière, main-d'œuvre directement concernée par la production...). Une charge indirecte est une charge qui n'est pas directement imputable au coût de production d'un bien (travail du service administratif qui est réparti entre les différents biens produits, éclairage de l'atelier où sont produits différents biens...).

● CEMAC :

La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) est composée du Cameroun, de la Centrafrique, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale et du Tchad.

● Droits de douanes

Le droit de douane est un impôt prélevé sur une marchandise importée lors de son passage à la frontière. En rendant plus chers les produits étrangers, cette pratique cherche parfois à en décourager la consommation, et à favoriser les productions locales.

● Dumping

Vendre un produit à un prix inférieur aux coûts de production.

● FMI et Banque Mondiale

Le Fond Monétaire International et la Banque Mondiale sont deux institutions internationales créées en 1944 pour respectivement assurer la stabilité monétaire internationale et financer le développement. Au cours des années 1980 et 1990, ces institutions ont prêté de l'argent aux pays en développement qui s'étaient surendettés, en contrepartie de l'application de « plans d'ajustements structurels ». Ces politiques consistaient à libéraliser l'agriculture, ce qui a eu pour conséquence de déstabiliser les soutiens internes aux agricultures lo

● Franc CFA :

Le Franc CFA est la monnaie de plusieurs pays d'Afrique. 1 euro = 655 FCFA.

● Marché commun

Un marché commun regroupe différents Etats qui décident de supprimer les barrières douanières entre leurs pays, afin d'assurer la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Cette libre circulation est rendue possible par une réglementation commune aux pays qui composent le marché commun.

● OMC et libre échange :

L'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) régit les relations commerciales entre les pays. Son objectif est de faciliter le commerce international en libéralisant les marchés grâce à des politiques de libre échange ; autrement dit l'OMC cherche à limiter ou supprimer toute entrave au commerce (comme les barrières douanières, les subventions à la production...) afin que les produits circulent librement. L'OMC considère que le libre échange est source de développement et de croissance.

● PAC

La Politique Agricole Commune (PAC) est une politique mise en place à l'échelle européenne au lendemain de la deuxième guerre mondiale pour relancer l'agriculture mise à mal pendant le conflit et ainsi nourrir les populations du continent. La PAC appuie actuellement le développement de l'agriculture par des subventions directes et indirectes et par le contrôle des prix.

● Pays ACP :

Les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) réunissent 79 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

- **Prêt à taux zéro**

Prêt pour lequel l'emprunteur rembourse la somme exacte qui lui a été prêtée, sans payer d'intérêts.

- **Produits sensibles**

Ce sont des produits dont la production et la consommation représente un enjeu alimentaire et/ou économique pour les pays. Ils peuvent être protégés par des barrières douanières plus élevées et font l'objet de négociations au cas par cas.

- **Restitution aux exportations**

Les restitutions aux exportations sont des subventions accordées aux agriculteurs qui exportent leur marchandises afin qu'ils puissent baisser le prix de leur produits et être compétitif sur le marché international. Ainsi, les subventions aux exportations permettent de compenser la différence entre les prix européens et les prix mondiaux.

- **Souveraineté alimentaire**

« La souveraineté alimentaire, c'est le droit des populations, de leurs Etats ou d'une union d'états à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers ». La souveraineté alimentaire implique la possibilité de protéger son marché afin de permettre aux agriculteurs de développer leurs productions qui, sans protection, peuvent être mises en concurrence avec des produits importés, parfois vendus à un coût inférieur à leur coût de production.

- **Subvention**

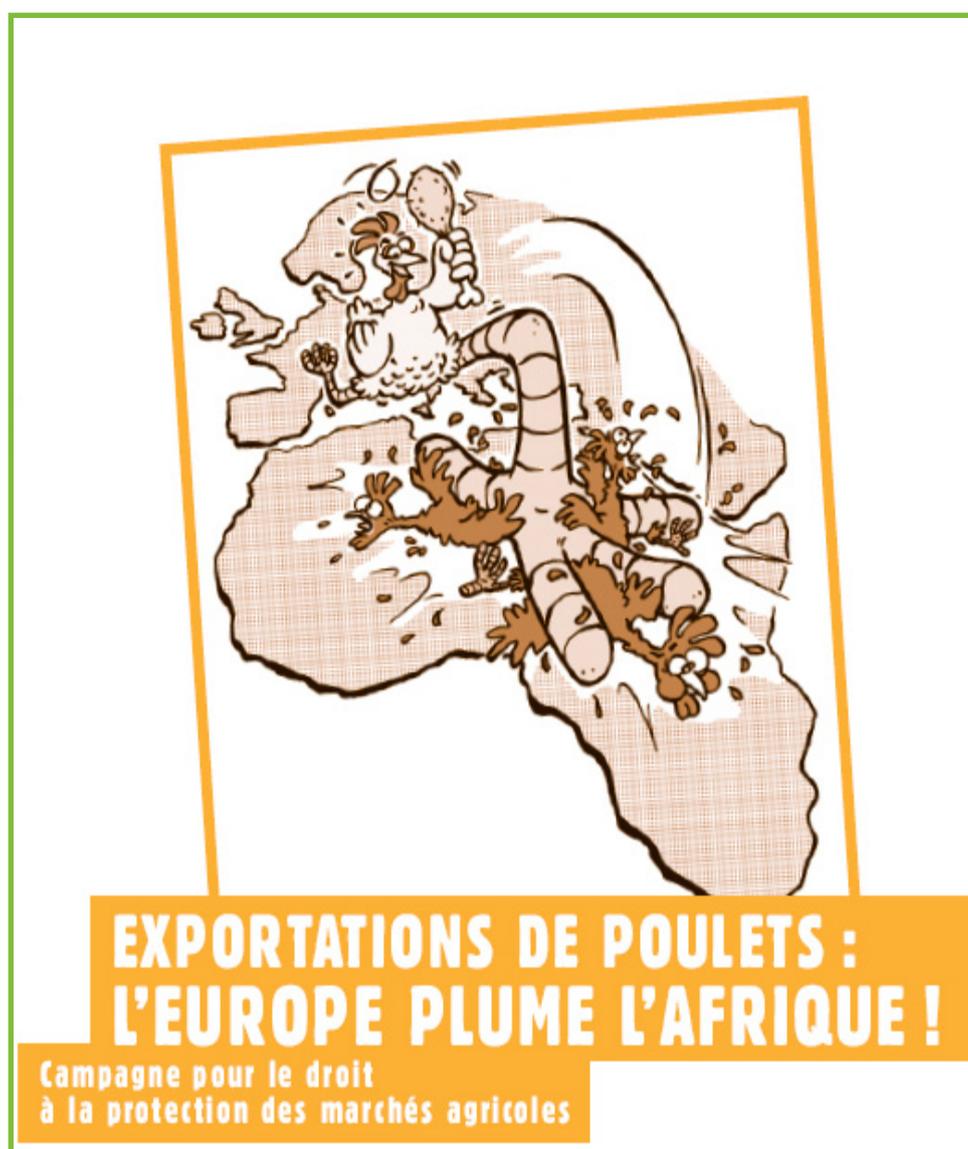
Aide financière accordée par la puissance publique.

- **Zone de libre échange**

Une zone de libre-échange est constituée par des pays qui décident d'éliminer entre eux les droits de douanes ainsi que les restrictions quantitatives à l'importation.

Ce jeu est inspiré en grande partie de la campagne «L'Europe plume l'Afrique», menée en 2004 par Agir Ici, le CCFD, le CFSI et le GRET. (www.oxfamfrance.org)

Les arguments de cette campagne sont tirés de l'action de plaidoyer menée par l'ACDIC, Association Citoyenne de défense des intérêts collectifs, basée au Cameroun. (www.acdic.net)



Jeu produit par



Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières - Association Reconnue d'Utilité Publique
18, Rue de Gerland - 69007 LYON - FRANCE - Tel. +33(0)4 78 69 79 59 - Fax +33(0)4 78 69 79 56
45 bis, Avenue de la Belle Gabrielle - 94736 NOGENT sur MARNE Cedex - Fax +33(0)1 43 94 72 17
www.avsf.org - educ@avsf.org

ce jeu est édité avec le soutien de



Rhône-Alpes^{Région}

